



## **Municipalité de Sainte-Béatrix**

861, rue de l'Église, Sainte-Béatrix (Québec) J0K 1Y0  
Téléphone 450.883.2245 Télécopieur 450.883.1772

---

### AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

### A V I S P U B L I C

#### **À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉS PAR LE DE RÈGLEMENT NUMÉRO 600-2018 CONCERNANT LE RÈGLEMENT LES POLITIQUES ADMINISTRATIVES RELATIVES À LA PERCEPTION DES COMPTES DE TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET DE COMPENSATIONS MUNICIPALES**

Que lors de la session extraordinaire du Conseil municipal qui s'est tenue le 29 janvier 2018, le Conseil a adopté un **Règlement numéro 600-2018** concernant le règlement les politiques administratives relatives à la perception des comptes de taxes foncières générales et de compensation municipales.

Que le Règlement numéro 600- 2018 intitulé «**LES POLITIQUES ADMINISTRATIVES RELATIVES À LA PERCEPTION DES COMPTES DE TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET DE COMPENSATIONS MUNICIPALES**».

Ce règlement entre vigueur à la date de publication du présent avis est disponible pour la consultation à l'hôtel de ville situé au 861 rue de l'Église, Ste-Béatrix, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

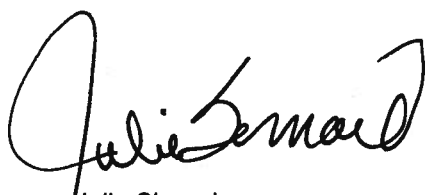
**DONNÉ À SAINTE-BÉATRIX, CE TRENTIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE DIX-HUIT  
(30.01.2018)**

Julie Simard  
Directrice générale / Secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**  
(Règlement 600-2018)

Je, soussignée, directrice générale/ Secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Béatrix et résidant à Saint-Ambroise de Kildare , affirme solennellement que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant en deux (2) copies aux endroits désignés par le Conseil le trentième jour du mois de janvier deux mille dix-huit (30.01.2018).

**EN FOI DE QUOI, JE DONNE À SAINTE-BÉATRIX, CE TRENTIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER  
DEUX MILLE DIX-HUIT (30.01.2018)**



Julie Simard  
Directrice générale / Secrétaire-trésorière